

Les laboratoires vétérinaires privés dans la lutte contre le Covid-19

DV Jean DUDOUYT, président de l'Association française des laboratoires d'analyses de biologie vétérinaires (AFLABV)

En mars 2020, au moment où l'OMS lançait son appel à « tester, tester, tester », l'AFLABV s'impliquait très fortement pour démontrer aux autorités de santé que les laboratoires vétérinaires savaient traiter des gros volumes de tests PCR. Cette démarche était complémentaire de celle conduite par les laboratoires publics. Ces actions ont abouti à la publication de l'arrêté du 5 avril 2020.

L'arrêté du 5 avril 2020 s'applique lorsque les capacités des laboratoires de biologie médicale s'avèrent insuffisantes pour réaliser les tests PCR de diagnostic du virus de la Covid-19 (la détection de l'ARN du SARS-CoV-2 par RT-PCR). Dans ce cas, le Préfet peut autoriser l'exploitation des capacités analytiques d'autres

laboratoires par dérogation aux articles L. 6211-18 et L. 6211-19 (I) du Code de la santé publique qui obligent à ce que la phase analytique d'un examen soit réalisée dans un laboratoire de biologie médicale.

Cette dérogation ne concerne que la phase analytique de cet examen. Les phases pré-analytiques (le prélèvement des échantillons et le recueil des commémoratifs) et post-analytiques (la validation du résultat et son interprétation dans le contexte du patient) ne peuvent pas être réalisées par les laboratoires vétérinaires (non médicaux).

Les analyses réalisées par les laboratoires d'analyses vétérinaires restent réalisées sous la responsabilité d'un laboratoire de biologie médicale dans le cadre d'une convention. Les comptes rendus signés par le responsable du laboratoire de biologie médicale mentionnent le nom et l'adresse du laboratoire (vétérinaire ou autre) où a été réalisée l'analyse.

Les laboratoires que le préfet peut (ou pas) autoriser :

- les laboratoires publics d'analyses vétérinaires départementaux
- les laboratoires accrédités selon la norme ISO 17025,
- les laboratoires de recherches d'établissements publics.

D'une manière générale dans notre pays, le démarrage des dépistages massifs de SARS-CoV-2 a été long et les laboratoires vétérinaires privés ont été peu sollicités dans les premiers mois. Dès le printemps, ils ne sont cependant

pas restés inactifs dans la lutte contre la Covid-19 puisqu'ils ont pratiqué de nombreux tests PCR dans l'environnement de leurs clients. Depuis l'été, les demandes ont commencé à affluer et, actuellement, 3 laboratoires privés (AaBioVet, Bio-Chêne Vert et Résalab Ouest) réalisent de grandes quantités de tests PCR (15 000 par semaine) sur des écouvillons nasaux adressés par les laboratoires de biologie médicale sur demande des ARS des Hauts-de-France, des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine. Ces conventions avec des laboratoires de biologie médicale permettent d'assurer des délais de clôture des dossiers (rendu du rapport d'analyse au patient) inférieurs à 48 heures tout en répondant à l'afflux important des demandes d'analyses.

Efficacité et rapidité

Contrairement aux laboratoires de biologie médicale, plus habitués à gérer des cas individuels ou de petites séries et équipés de thermocycleurs verrouillés pour faire des PCR sur une seule valence, les laboratoires vétérinaires sont bien organisés, en matériel (systèmes ouverts), en personnel et en gestion administrative, pour traiter de gros volumes d'analyses. Cette spécificité leur permet d'avoir un délai de réponse au laboratoire de biologie médicale de 12 heures en moyenne. On est loin des délais anormaux (pouvant aller jusqu'à 10 jours) rapportés par la presse concernant les analyses Covid « grand public ». Il est évident que des délais de réponse supérieurs à 48 heures enlèvent tout intérêt à ces tests PCR destinés à détecter les porteurs de virus pour les isoler et à cibler les individus contacts.

Les laboratoires vétérinaires privés sont fiers de participer ainsi à l'effort national pour lutter contre cette pandémie. Ils ont mis en place, en quelques semaines, les moyens humains et matériels pour réaliser ces analyses et rendre les résultats dans les délais les plus courts. L'implication, la rigueur, la flexibilité et l'efficacité des laboratoires d'analyses de biologie vétérinaire ont, encore une fois, été démontrées. Depuis des décennies, les laboratoires d'analyses de biologie vétérinaire s'adaptent aux situations compliquées générées par les crises sanitaires successives. Les autorités de Santé ne devraient plus maintenant sous-estimer leurs capacités. Dans ces laboratoires, le concept *One Health* n'est pas un vain mot.

